



Direction Municipale  
de l'Enfance

33

## Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Noél NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

### Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

### Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Attribution de subventions aux partenaires dans le cadre de la cité éducative de Gennevilliers pour la mise en place d'actions durant l'année scolaire 2023

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant les crédits délégués à la ville par l'Etat dans le cadre de la politique de la ville pour la mise en place d'actions affectées au bénéfice des enfants et des jeunes du périmètre de la cité éducative de Gennevilliers,

Considérant que l'objectif général de la cité éducative de Gennevilliers est d'agir en collectif d'acteurs et en cohérence pour la réussite des enfants et des jeunes,

Considérant que la programmation des actions de la cité éducative de Gennevilliers est centrée sur les enjeux suivants : Favoriser le bien-être des enfants et des jeunes, réduire les inégalités, personnaliser le parcours des enfants et des jeunes, mettre en synergie les acteurs pour co construire une culture éducative et citoyenne partagée,

Considérant qu'un certain nombre d'actions, en faveur des enfants et des jeunes sera porté par des partenaires,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer à ces partenaires des subventions dans le cadre de l'enveloppe financière déléguée par Préfecture des Hauts de Seine, dans le cadre de la cité éducative pour l'année 2023,

## DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes, au titre de l'année 2023 aux partenaires ci-après :

La caisse des écoles (Projet de réussite Educative)	56 880 €(cinquante six mille huit cent quatre vingt euros)
Le jardin des mathématiques	5 000 € (cinq mille euros)
Le club du luth	6 300€ (six mille trois cent euros)
Le Tamanoir	3 000 € (trois mille euros)
Association Genevilliers Gymnastique Rythmique (GGR)	6 000 € (six mille euros)
Bondy blog	2 500 € (deux mille cinq cent euros)
Le collège Guy Moquet	6 456 €( six mille quatre cent cinquante six euros)
La Licorne	15 700 € ( quinze mille sept cents euros)
<b>Total</b>	<b>101 836 € (cent un mille huit cent trente six euros)</b>

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



Le Maire  
Patrice LECLERC

Signé électroniquement le  
Le 2 juin 2023